

This is a preview of "ISO 14004:2016[F]". [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

Troisième édition
2016-03-01

Systèmes de management environnemental — Lignes directrices générales pour la mise en application

*Environmental management systems — General guidelines on
implementation*



Numéro de référence
ISO 14004:2016(F)

© ISO 2016



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

This is a preview of "ISO 14004:2016[F]". [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

8.1	Planification et maîtrise opérationnelles.....	40
8.1.1	Lignes directrices: maîtrise opérationnelle.....	40
8.1.2	Identification des besoins de maîtrise opérationnelle.....	41
8.1.3	Mise en œuvre de la maîtrise opérationnelle.....	42
8.2	Préparation et réponse aux situations d'urgence.....	43
9	Évaluation des performances.....	44
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation.....	44
9.1.1	Généralités.....	44
9.1.2	Évaluation de la conformité.....	46
9.2	Audit interne.....	47
9.3	Revue de direction.....	48
10	Amélioration.....	49
10.1	Généralités.....	49
10.2	Non-conformité et actions correctives.....	49
10.3	Amélioration continue.....	50
10.3.1	Axes d'amélioration.....	50
10.3.2	Mise en œuvre de l'amélioration continue.....	51
Annexe A (informative) Exemples d'activités, produits et services et les aspects et impacts environnementaux, risques et opportunités, et actions qui leur sont associés.....		53
Annexe B (informative) Approche par phases pour la mise en application d'un système de management environnemental (basée sur l'ISO 14005).....		61
Bibliographie.....		64

This is a preview of "ISO 14004:2016[F]". [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est le Comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 1, *Systèmes de management environnemental*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 14004:2004), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Introduction

Atteindre un équilibre entre l'environnement, la société et l'économie est considéré comme essentiel pour répondre aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. L'objectif de développement durable est atteint en équilibrant les trois piliers de la durabilité: l'environnement, la société et l'économie.

Les organismes, qu'ils soient publics ou privés, de grande ou de petite taille, évoluant dans des économies développées ou émergentes, ont un impact sur l'environnement et, en retour, peuvent être affectés par l'environnement. On prend de plus en plus conscience que le développement et le bien-être de l'homme sont subordonnés à la préservation et à la conservation de nos ressources naturelles, dont dépend l'ensemble des activités et de la production humaines. Une bonne performance environnementale implique que tout l'organisme s'engage dans une approche systématique doublée d'une volonté d'amélioration continue du système de management environnemental.

Les attentes de la société imposent d'améliorer le management des ressources nécessaires au développement humain en élevant le niveau d'efficacité, de transparence et de responsabilité pour tous les organismes. Les pressions exercées sur l'environnement ne cessent de croître du fait du changement climatique, de la surconsommation des ressources et des défis soulevés par la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité.

L'objectif de la présente Norme internationale est de fournir aux organismes des lignes directrices pour un cadre commun afin d'établir, de mettre en œuvre, de tenir à jour et d'améliorer continuellement un système afin de mieux soutenir le management environnemental. Il convient que ce cadre de management environnemental contribue au succès à long terme de l'organisme et à l'objectif global du développement durable. Le cadre d'un système de management environnemental robuste, crédible et fiable est illustré à la [Figure 1](#). Il comprend:

- la compréhension du contexte dans lequel opère l'organisme;
- la détermination et la compréhension des besoins et attentes pertinents des parties intéressées, dans la mesure où ils se rapportent au système de management environnemental de l'organisme;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique environnementale et d'objectifs environnementaux;
- la nécessité pour la direction de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la performance environnementale;
- l'identification des aspects des activités, produits et services de l'organisme pouvant avoir des impacts environnementaux significatifs;
- l'identification des conditions environnementales, y compris les événements, susceptibles d'affecter l'organisme;
- l'étude des risques et des opportunités pour l'organisme à prendre en compte en relation avec:
 - ses aspects environnementaux;
 - ses obligations de conformité;
 - d'autres enjeux (voir [4.1](#)) et exigences (voir [4.2](#));
- la sensibilisation à l'interaction de l'organisme avec son environnement;
- la mise en place de contrôles opérationnels, le cas échéant, pour gérer les aspects environnementaux significatifs de l'organisme et les obligations de conformité, ainsi que les risques et opportunités à prendre en compte;
- l'évaluation de la performance environnementale et, si nécessaire, la mise en œuvre d'actions en vue de son amélioration.